POUR AFFICHAGE

PROCES VERBAL des élections à la Commission Médicale d'Etablissement (CME) MODIFICATIF du 2 décembre 2015

2nd tour de scrutin - 1 décembre 2015

Les opérations électorales ouvertes pour le renouvellement de la Commission Médicale d'Etablissement de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, prévue par les articles R. 6144-3-1 à R. 6144-5-1 et R. 6147-6 du Code de la santé publique, se sont déroulées conformément à la réglementation prévue par les décrets n° 2010-439 du 30 avril 2010, n° 2011-117 du 27 janvier 2011, n° 2011-669 du 14 juin 2011, n° 2013-841 du 20 septembre 2013 et le règlement intérieur de l'AP-HP du 5 janvier 2015.

La commission de vote présidée par le Professeur Loïc Capron, ou son représentant, agissant par délégation du Directeur général (arrêté DG 2015-129 du 21 août 2015 fixant la composition de la commission de vote) a siégé le mardi 1er décembre 2015 à partir de 13 heures, au siège de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (3 avenue Victoria).

Les personnes ayant participé au dépouillement sont : Mesdames Pascale MACHON et Isabelle PLANTEC, pour la coordination de l'ensemble des opérations.

Assistaient en qualité de membres de la commission de vote :

- Le Dr Anne GERVAIS, Présidente de la Commission de vote, Vice-présidente sortante de la CME,
- Le Dr Marie-Paule CHAUVEHEID, Vice-Présidente de la Commission de vote, Vice-présidente sortante de la CMEL des Hôpitaux universitaires Paris-Nord Val de Seine,
- Monsieur Renaud PELLE, représentant le Directeur général des Hôpitaux universitaires Est Parisien,
- Le Dr Lucille MUSSET et Madame Elise BARIN-GRIVEL, candidates désignées par voie de tirage au sort,
- Monsieur Frédéric LE ROY, Direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités,
- Madame Gabrielle BAYLOCQ, Direction des affaires juridiques,
- Monsieur Roland GONIN, Direction générale.

Après clôture du scrutin, par dépôt des votes par correspondance, il a été procédé à la comptabilisation des enveloppes de vote par correspondance arrivées sur la boite postale spécialement réservée.

Il a alors été procédé à l'ouverture des enveloppes et à leur lecture optique par le matériel spécifiquement installé par le prestataire DOCAPOST. Cette opération donne les résultats consignés sur les tableaux ci-joints, dressés pour chacun des collèges ou sous-collèges électoraux.

Dr Lucille MUSSET

Mme Elise BARIN-GRIVEL

Dr Anne GERVAIS

ELECTIONS GENERALES A LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT Résultats du 2nd Tour MODIFICATIF du 2 décembre 2015

1 décembre 2015 - 3, avenue Victoria - Siège de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris Salles Gustave Mesureur et Louis Mourier (2ème étage)

Collège 1 : Chefs de pôle

Nombre d'inscrits:118Nombre de votants:84Bulletins nuls:0Bulletins blancs:0Suffrages exprimés:84

- Au second tour, reste(nt) à pourvoir:

9 siège(s) de titulaires et 10 siège(s) de suppléants

- Ont obtenu par ordre alphabétique :

N°	Nom usuel	Nb de voix
1	ADNET FREDERIC (095)	21
′2	AIGRAIN YVES (061)	36
3	BONNET FRANCIS (087)	34
4	CHERON GERARD (061)	36
5	COLON PIERRE (072)	9
6	CORNU PHILIPPE (066)	30
7	HENRY OLIVIER (029) - MEDECINE GEN.GERIA	. 22 .
8	LEGMANN PAUL (021)	35
9	LEJOYEUX MICHEL (011)	43
10	LEVERGER GUY (088)	. 29
11	MAL HERVE (011)	30
12	MANDELBROT LAURENT (053)	33
13	MOLINA JEAN MICHEL (076)	22
14	POUCHOT CAMOZ JACQUES (075) - MED.INT/GERIATR	23
15	RUFAT PIERRE (066)	19
16	SEMANI DJAMEL (064) - MEDECINE GEN.GERIA	10
17	SOUDRIE BRIGITTE (038)	22
18	TRELUYER JEAN-MARC (021)	31
19	VAN DEN ABBEELE THIERRY (070)	21

Au second tour, sont élus en qualité de titulaires puis en qualité de suppléants, les candidats qui ont obtenu la majorité relative. Si plusieurs candidats ont obtenu un nombre égal de voix, leur permettant de prétendre à un siège de titulaire ou de suppléant, l'élection est acquise au plus âgé.

Disposition spécifique au collège n° 1 - Chefs de pôle :

Si aucun gériatre n'a obtenu le nombre de voix lui permettant d'être élu titulaire, le gériatre ayant obtenu le plus grand nombre de voix est alors élu en lieu et place du dernier membre élu à titre titulaire (soit le 10eme membre).

- Sont élus par ordre décroissant du nombre de voix obtenues :

Nom usuel	Nb de voix
[TIT]: LEJOYEUX MICHEL (011)	43
[TIT] : AIGRAIN YVES (061)	36
[TIT] : CHERON GERARD (061)	36
[TIT]: LEGMANN PAUL (021)	35
[TIT]: BONNET FRANCIS (087)	34
[TIT] : MANDELBROT LAURENT (053)	33
[TIT] : TRELUYER JEAN-MARC (021)	31
[TIT] : CORNU PHILIPPE (066)	30
[TIT] : HENRY OLIVIER (029) - MEDECINE GEN.GERIA	22
[SUP] : MAL HERVE (011)	30
[SUP] : LEVERGER GUY (088)	29
[SUP] : POUCHOT CAMOZ JACQUES (075)	23
[SUP] : SOUDRIE BRIGITTE (038)	22
[SUP] : MOLINA JEAN MICHEL (076)	22
[SUP] : ADNET FREDERIC (095)	21
[SUP] : VAN DEN ABBEELE THIERRY (070)	21
[SUP]: RUFAT PIERRE (066)	19
[SUP] : SEMANI DJAMEL (064) - MEDECINE GEN.GERIA	10
[SUP]: COLON PIERRE (072)	9